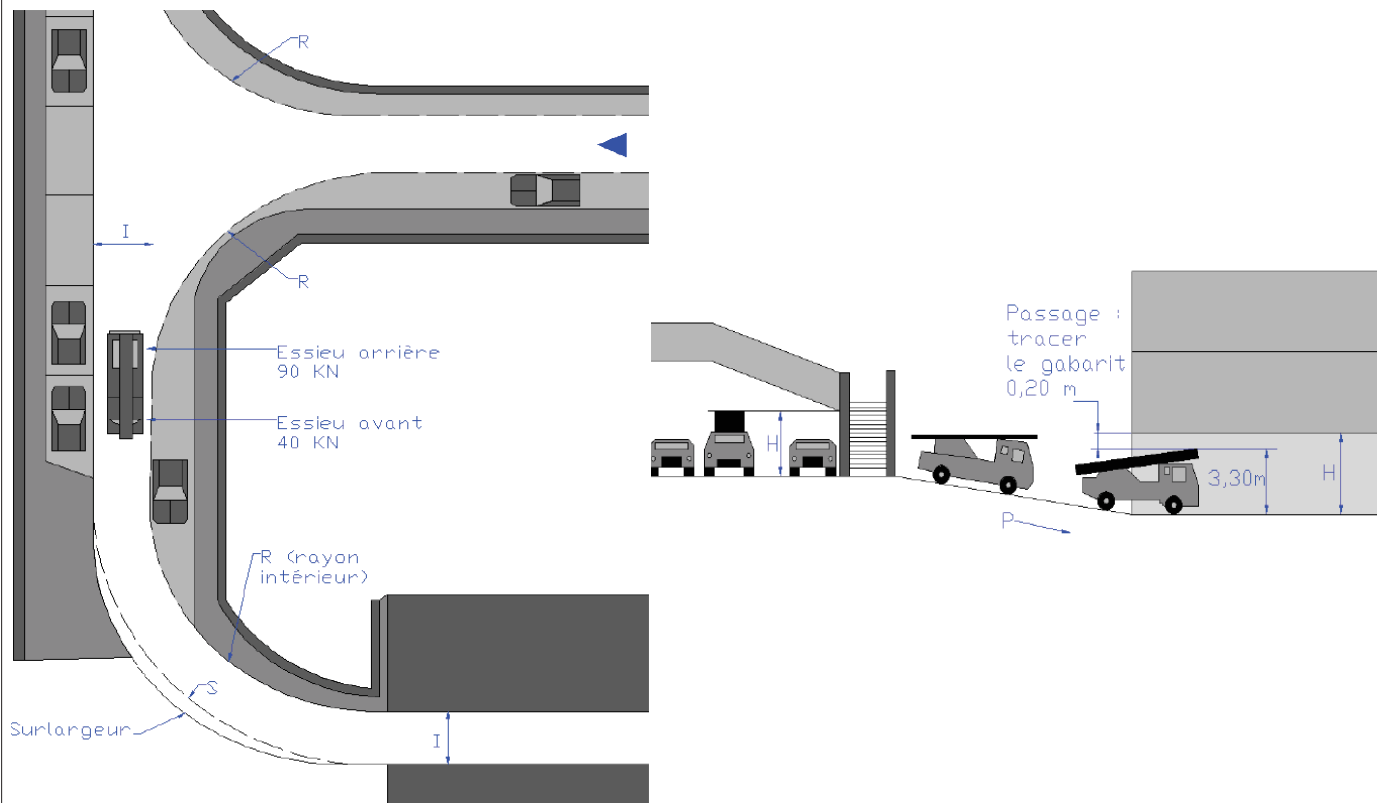


Définition :

C'est une voie publique ou privée, permettant le passage de tous les véhicules de secours : pompiers, SAMU, EDF-GDF, Police, Ambulances, etc...



Caractéristiques techniques

C'est une voie, d'une largeur minimale de 8 m, comportant une chaussée, répondant aux caractéristiques suivantes, quel que soit le sens de circulation suivant lequel elle est abordée à partir de la voie publique :

- la largeur **I**, bandes réservées au stationnement exclues :
 - 3 m pour une voie dont la largeur exigée est comprise entre 8 et 12 m,
 - 6 m pour une voie dont la largeur exigée est égale ou supérieure à 12 m,
 - toutefois, sur une longueur inférieure à 20 m, la largeur de la chaussée peut être réduite à 3 m et les accotements supprimés ;
- la force portante calculée pour un véhicule est de 160 kilonewtons avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 m au minimum ;
- la résistance au poinçonnement : 80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m² ;
- le rayon intérieur **R** ≥ 11 m ;
- la surlargeur **S** = 15/R si R < 50 m ;
- la hauteur libre autorisant le passage d'un véhicule : **h** ≥ 3,50 m ;
- la pente **P** ≤ 15 %.

Les photos et croquis de cette fiche ne sont pas contractuels.